



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 07/08/2024

Reçu en préfecture le 07/08/2024

Publié le 07-08-2024

ID : 013-211301049-20240805-DEC2024_170-CC



DÉCISION DU MAIRE N°DEC2024-170

SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION PRECAIRE DE MISE A DISPOSITION DE DEUX LOCAUX A LA SOCIETE « VINAIGRERIE ARTISANALE COTE BLEUE.

Nomenclature ACTES :

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2122-21 et 2122-22 résultant des dispositions de la loi n°96.142 du 21 Février 1996, relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°20-07-08 du 23 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Sausset-les-Pins, a délégué à son maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la convention signée entre la commune de Sausset-les-Pins et Monsieur Laurent BOYER en date du 4 septembre 2023.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer un avenant à la convention susvisée.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 05/08/2024



Le Maire,
Maxime MARCHAND